

COMMUNE DE TRELIVAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie Claire	LEMONNIER Rosanna
GODET Pascal	LUCAS Dominique	RAULT Annie
GUDEMARD Bruno	CAYET Laurette	PICOUAYS Jacqueline
PELHATRE Michel	LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc
THOMAS François	AMBROISE Fabienne	YVART Didier
KERJEAN Nathalie	MAILLARD Rémi	LEMAITRE Fabrice

Absents Excusés : Madame BERNAY Marie-Hélène pouvoir à Madame RAULT Annie,
Monsieur YVART Didier pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne, Madame BRIAND Marie.

Secrétaire de séance : Madame AMBROISE Fabienne

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2024

URBANISME ET TRAVAUX

Parcelle AH 378 possibilité d'acquisition dans le cadre de la convention avec l'Etablissement Public Foncier.

Le conseil municipal approuve le retrait de la délibération 4-2024-47

Syndicat Départemental d'Énergie : Rénovation de 11 lanternes dans le cadre du Fonds Vert

Approuve le projet d'éclairage public de la rénovation de 11 foyers présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant de 10108.80 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci percevra le FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement d'un montant de 4 524 €.

Rétrocession hameau de Bellevue 2

Le conseil municipal :

- Approuve la rétrocession du hameau de Bellevue 2 des parcelles AH269 superficie de 1364 m², AH 252 superficie de 134 m², AH 253 superficie de 150 m² et AH 261 superficie de 106 m² dans le domaine public : espaces verts, voirie : 180 ml et réseaux.

COMMUNE DE TRELIVAN

- Dit que la longueur totale de la voirie communale sera augmentée de 180 mètres soit : ancienne longueur : 32907 mètres, nouvelle longueur : 33087 mètres.
- Décide que les frais d'acte de rétrocession seront à la charge du lotisseur.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

AFFAIRES GENERALES

Dinan Agglomération : Dinan Agglomération : rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes- Exercice 2017 et suivants - Débat

Le Conseil Municipal prend acte la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne portant sur la gestion de Dinan Agglomération pour les exercices 2017 et suivants.

Dinan Agglomération : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de gestion

Le conseil municipal, après avoir examiné le rapport, prend acte de ladite présentation et précise que le rapport est mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet.

Dinan Agglomération : rapport d'Activités 2023

Le conseil municipal, après avoir examiné le rapport prend acte du rapport d'activités 2023 de Dinan Agglomération joint à la présente délibération.

FINANCES

Dinan Agglomération : sollicitation du Fonds de concours « le Défi val-vert »

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

- Approuve le règlement du défi Val-Vert relatif à l'attribution de fonds de concours par Dinan Agglomération,
- Approuve l'acquisition d'un robot tonte 23 500 € HT.
- Décide de demander un fonds de concours à Dinan Agglomération en vue de participer au financement de cette acquisition à hauteur de 5 000 €.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférant à cette affaire.

Fourrière Animale : renouvellement du contrat

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat en heures ouvrables avec le groupe SACPA pour la fourrière animale située à Plérin.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Suzanne LEBRETON